

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



OCT - 4 1971

Distr.  
GENERALE

A/34/484

26 septembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/  
FRANCAIS

Trente-quatrième session  
Point 55 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Rapports des organes directeurs des organismes et organi-  
sations intéressés du système des Nations Unies sur les  
progrès réalisés sur la voie de l'instauration du nouvel  
ordre économique international

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale le rapport établi par l'Organisation internationale du Travail en application de la résolution 33/193 de l'Assemblée générale, en date du 29 janvier 1979.

ANNEXE

Préparatifs en vue de la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale en 1980

---

Rapport préliminaire de  
l'Organisation internationale du Travail

---

Introduction

1. Aux termes de la Résolution XXXIII/198, l'Assemblée générale invite "les organes directeurs des organismes et organisations intéressés du système des Nations Unies à évaluer, dans leurs domaines de compétences respectifs, les progrès réalisés sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international, ainsi qu'à indiquer les éléments qui y font obstacle, et à présenter des rapports intérimaires à l'Assemblée générale à sa 34<sup>e</sup> session, en prévision des rapports d'ensemble qu'ils soumettront à l'Assemblée à sa session extraordinaire de 1980". A sa 21<sup>0e</sup> session (Genève, mai-juin 1979), le Conseil d'administration a discuté d'un projet de texte en vue du rapport intérimaire demandé par la Résolution XXXIII/198. Conformément à la décision du Conseil d'administration, le Directeur général du Bureau international du Travail a l'honneur de soumettre, avec l'approbation du bureau du Conseil d'administration, le rapport intérimaire ci-après, révisé à la lumière des discussions qui ont eu lieu au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration tient à souligner qu'il s'agit là d'un rapport préliminaire qui sera suivi d'un rapport définitif qu'il approuvera à sa session de novembre 1979 et où seront alors reflétées les conclusions des discussions de la Conférence internationale du Travail (juin 1979) sur la suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi.

2. Le Conseil d'administration se félicite de pouvoir, grâce à la Résolution XXXIII/198, participer aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980 étant donné l'importance qu'il attache à l'instauration d'un ordre économique et social mondial plus juste, qui fasse de l'égalité des chances la prérogative de chaque nation tout autant que de chaque citoyen, cette condition préalable devant permettre d'atteindre le double objectif de l'OIT, la paix et la justice sociale. L'instauration du NOEI est une entreprise globale de la communauté internationale qui fait appel à l'ensemble du système des Nations Unies. Le rôle de l'OIT dans cette entreprise est limité, du fait que bon nombre d'éléments essentiels du NOEI, tels que les matières premières et les produits de base, le système monétaire international ou la souveraineté sur

les ressources naturelles, sont de la compétence d'autres organisations du système des Nations Unies. Néanmoins, le rôle de l'OIT, si limité soit-il, demeure important: l'objectif ultime du développement auquel doit concourir le NOEI ne pourra pas être atteint tant que ce dernier n'aura pas lui aussi provoqué une amélioration continue du bien-être des individus en procurant des avantages à tous, et le NOEI ne sera une réalité que lorsque les obstacles sociaux qui s'opposent à son instauration auront été tout d'abord surmontés.

3. La conception du nouvel ordre économique international est définie dans les Résolutions 3201(S-VI) et 3202(S-VI) de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et dans la Résolution 3362(S-VII) de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette dernière résolution est celle qui intéresse le plus directement l'OIT, puisqu'elle fait mention de la Conférence mondiale de l'emploi, et aussi, d'une façon plus générale, parce qu'elle sert "de base et de cadre aux travaux des organes et des organismes compétents des Nations Unies". L'OIT s'intéresse en particulier à l'industrialisation et à ses incidences sur la formation et la mise en valeur des ressources humaines, au développement rural et à la technologie dans les pays en développement ainsi qu'aux répercussions sur l'emploi des ajustements des structures de production agricoles et industrielles envisagés par le NOEI tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Le lien est encore souligné par le fait que la Déclaration de principes de la Conférence mondiale de l'emploi a attiré expressément l'attention sur les Résolutions 3202(S-VI) et 3362(S-VII) et noté que le sous-emploi, le chômage et la pauvreté "sont dus à la fois à des facteurs nationaux et internationaux; qu'au niveau national, ils résultent de facteurs structurels provenant du sous-développement et, au niveau international, principalement de la détérioration de la situation des pays en développement, qui est partiellement la conséquence des déséquilibres cycliques et structurels de la situation économique mondiale". C'est l'objet même du NOEI que de remédier à ces déséquilibres.

4. Deux conférences internationales importantes qui ont eu lieu à la suite de la Conférence mondiale de l'emploi ont également trouvé des liens entre l'instauration du NOEI et la réalisation des objectifs de l'OIT. L'une d'entre elles était la première Conférence des ministres du Travail des pays non alignés et autres pays en développement, tenue à Tunis en avril 1978, qui a souligné que la réalisation des objectifs de la CME dépend de façon cruciale de l'instauration du NOEI, et qui a adopté un Programme d'action relatif à la coopération entre pays en développement dans les domaines de l'emploi, de la formation et des technologies appropriées. Ce programme d'action a été ultérieurement entériné dans une résolution sur la coopération technique entre pays en développement dans les domaines de l'emploi et des ressources humaines, adoptée par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires en août-septembre 1978, et entérinée dans la Résolution XXXIII/134 de l'Assemblée générale.

5. D'une part, le NOEI et les objectifs sociaux de l'OIT sont étroitement connexes. Il est clair que le NOEI augmentera les ressources dont les pays en développement pourront disposer, atténuera les incertitudes quant à leurs perspectives d'avenir et accroîtra leur liberté d'action. C'est dire que tout progrès vers l'élimination des injustices de l'ordre mondial actuel - réalisé ainsi qu'il est dit dans le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et dans la résolution de l'Assemblée générale relative au développement et à la coopération économique internationale - fera beaucoup pour permettre aux pays en développement d'atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés, y compris en matière de création d'emplois et d'atténuation de la pauvreté.

6. D'autre part, et réciproquement, des stratégies du développement visant à accroître l'emploi et à alléger la pauvreté peuvent en soi apporter une contribution réelle au renforcement, dans les pays en développement, de cette autosuffisance qui est une caractéristique essentielle de tout nouvel ordre économique international. En effet, elles peuvent permettre de tirer le meilleur parti possible des ressources nationales - humaines notamment - par l'application d'une solide technologie elle aussi nationale, qui réduise au minimum l'appel aux maigres disponibilités en capitaux et en devises étrangères. Elles peuvent aussi stimuler des modifications des structures de production en faveur des denrées alimentaires et d'autres biens de consommation indispensables à la satisfaction des besoins essentiels des pauvres, qui peuvent être produits de façon plus économique dans les pays en développement eux-mêmes que dans des Etats industriels. Cela signifie, certes, avant tout que l'on accroît ainsi l'autosuffisance nationale tout en contribuant à réduire la croissance des dettes étrangères, mais, du moment que ces mesures offrent de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux et d'autres modes de coopération économique entre pays en développement, elles renforcent aussi la volonté d'autonomie collective.

7. En outre, les résolutions relatives au NOEI prévoient, en tant qu'élément essentiel, l'industrialisation accélérée des pays en développement et confirment l'objectif énoncé dans la Déclaration et le Programme d'action de Lima, à savoir qu'il convient, d'ici à l'an 2000, de porter à 25 pour cent au moins de la production industrielle totale du monde la part des pays en développement. La très forte augmentation de la production et des exportations, par les pays en développement, de biens manufacturés et de produits semi-finis qui en découlera est un élément indispensable à l'accroissement de l'emploi productif et du volume des ressources extérieures que l'atténuation de la pauvreté nécessite. Toutefois, l'extension de leurs exportations de produits industriels dans le monde développé entraînera de profondes modifications dans la division internationale du travail et, en particulier, d'importantes adaptations des structures de production dans les pays industrialisés. Cette évolution des structures de la production et des échanges est déjà amorcée, mais elle n'a pas encore été poussée très loin.

8. Une nouvelle preuve de ce lien réside dans le fait que le premier objectif assigné par la Résolution XXXIII/193 à une nouvelle stratégie internationale du développement, qui devrait être formulé "selon les principes du NOEI" et par conséquent tenir compte de tous ses aspects, est d'apporter "des changements de grande portée dans la structure de la production mondiale en vue d'accroître et de diversifier la production des pays en développement et de créer dans ces pays de nouvelles sources d'emploi". L'Assemblée souligne plus loin, dans la même résolution, que la nouvelle stratégie internationale du développement "devrait mettre convenablement en évidence:

- a) la nécessité, pour chaque pays, de définir une politique de développement social adéquate, qui entre dans le cadre de ses plans et priorités de développement et soit adaptée à sa structure socio-économique et au stade de développement auquel il est parvenu, en tenant compte du fait que l'objectif final du développement doit être l'accroissement constant du bien-être de la population tout entière sur la base de sa pleine participation au processus de développement et d'une distribution équitable des avantages qui en découlent;
- b) la nécessité de mobiliser complètement les ressources nationales, tant humaines que matérielles, des pays en développement;
- c) la nécessité de mobiliser les femmes et les jeunes et de les intégrer au processus de développement;
- d) la nécessité de protéger l'environnement et de tenir compte de considérations touchant l'environnement, conformément aux plans et priorités de développement des pays en développement".

Une stratégie conçue de la sorte apportera à l'OIT des principes directeurs pour son action en faveur du développement durant la prochaine décennie.

Progrès accomplis dans l'instauration du NOEI  
dans les domaines qui sont de la compétence  
de l'OIT et difficultés rencontrées à cet égard

Industrialisation et adaptation

9. Sur ce point, il est dit dans la Résolution 3362(S-VII) que les pays développés, dans le contexte de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, "devraient faciliter l'élaboration de nouvelles politiques et renforcer les politiques existantes, notamment les politiques relatives au marché du travail, de manière à encourager le redéploiement de celles de leurs industries qui sont moins compétitives sur le plan international vers les pays en développement, ouvrant

ainsi la voie à des aménagements structurels dans les pays développés et à une utilisation plus poussée des ressources naturelles et humaines dans les pays en développement. Ces politiques pourraient tenir compte de la structure économique et des objectifs économiques, sociaux ou de sécurité des pays développés intéressés, et de la nécessité pour les industries en question de s'orienter vers des activités de production plus viables ou vers d'autres secteurs de l'économie".

10. Les principaux obstacles aux ajustements nécessaires sont dus au ralentissement de la croissance économique et au taux de chômage relativement élevé qu'elle entraîne dans certains pays. L'augmentation des importations en provenance des pays en développement peut ne pas susciter en soi de grosses difficultés en matière d'adaptation de la main-d'oeuvre, encore que cela soit le cas lorsque leurs répercussions sont soudaines et portent sur des secteurs étroits de l'économie. Toutefois, lorsque la croissance économique générale est lente, même des déplacements supplémentaires relativement faibles de main-d'oeuvre et de capitaux provoqués par l'augmentation des importations risquent de compliquer gravement les choses en matière de politique du marché de l'emploi. C'est dans cette situation que de vives pressions en faveur de mesures de protection se sont manifestées ces dernières années dans un certain nombre de pays. Parmi les branches touchées par ces restrictions, il convient de mentionner les textiles et l'habillement, la chaussure, l'électronique, les véhicules à moteur, l'acier et les constructions navales, dont bien des produits occupent une place de première importance dans les campagnes d'exportation menées par les jeunes nations industrielles.

11. Le protectionnisme a tendance à être le réflexe de défense immédiate face à l'évolution de la structure des échanges, mais on se rend compte sans cesse davantage qu'à plus long terme on se porte préjudice à soi-même et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour adapter les économies des pays développés à ces modifications des échanges commerciaux. Aussi les organisations d'employeurs et de travailleurs, qui ressentent principalement les difficultés d'emploi et de main-d'oeuvre auxquelles l'accroissement des importations donnera lieu, ont-elles marqué leur appui à l'adoption, par les pays développés, de politiques d'adaptation, à la condition qu'elles soient fondées sur des consultations tripartites approfondies et conçues de manière à réduire les répercussions négatives des nouvelles structures des échanges sur l'emploi et les revenus. En outre, plusieurs pays industrialisés à économie de marché ont adopté des mesures visant à promouvoir expressément les adaptations structurelles du genre de celles que l'on envisage au titre du NOEI.

12. Ainsi, à la Conférence mondiale de l'emploi, le groupe des employeurs a déclaré que le problème de l'adaptation dans les pays développés "traite des rapports entre pays et concerne donc au premier chef les gouvernements. Toutefois, en raison du rôle important que les organisations d'employeurs et

de travailleurs peuvent jouer à cet égard, toute consultation tripartite devrait se fonder sur le respect des principes fondamentaux des droits et des devoirs des Etats, de la libre entreprise dans un climat de responsabilité sociale, de la liberté et de la dignité humaine et de la liberté syndicale. Chaque pays devrait pouvoir choisir son propre système de consultations. L'expérience a montré qu'il n'était ni aisé ni toujours possible d'établir quels seraient les industries ou les secteurs susceptibles d'être transférés dans d'autres pays; il faut cependant reconnaître qu'il incombe à chaque pays de prévoir l'évolution et les impératifs des conditions économiques du marché".

13. Plusieurs confédérations syndicales internationales se sont également exprimées sur ce point. La Confédération internationale des syndicats libres, dans la Charte Cisl du développement, appuie la libéralisation du commerce sous réserve du respect, dans les pays en développement, de normes sociales minimales et de l'application, dans les pays industrialisés, de politiques d'ajustement axées sur l'emploi, qui devraient comprendre des objectifs nationaux en matière de création d'emplois ainsi que l'adaptation et la coordination des fonds internationaux existants aux fins de soutenir les programmes nationaux d'adaptation. De surcroît, pour encourager une croissance harmonieuse du commerce international, tout en assurant partout une expansion de l'emploi et une production utile, et pour introduire des normes sociales minimales conformément aux conventions de l'OIT, il est dit dans la Charte qu'"il faut qu'il y ait des consultations régulières entre les gouvernements, les syndicats et les organisations d'employeurs dans les pays en voie de développement et les pays industrialisés, sur la question des ajustements internationaux. De telles consultations pourraient avoir lieu grâce à une meilleure utilisation des commissions d'industrie existantes de l'OIT ainsi que du système de consultation sectorielle institué par l'ONUDI en 1976". Toujours selon la Charte, "l'ajustement des économies des pays en voie de développement et industrialisés est essentiel si on veut faire face au défi posé par les changements structurels qui se sont produits dans l'économie à la suite de facteurs internes et externes. Il est inacceptable que ce soient les travailleurs qui doivent assumer les conséquences négatives de tels changements et c'est aux gouvernements que revient la responsabilité de garantir le plein emploi".

14. Dans le Document d'orientation et d'action adopté à Prague en avril 1978, le IXe Congrès syndical mondial a souligné l'importance d'une "coopération internationale allant vers l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, ouverte à tous les pays sans discrimination, permettant l'établissement de rapports économiques et commerciaux fondés sur l'avantage mutuel, permettant le développement de la croissance, la réduction du sous-emploi dans tous les pays". Il a également relevé que "la lutte contre le sous-développement, pour l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, n'est pas seulement l'affaire des travailleurs et syndicats des pays sous-développés. C'est l'affaire de tous sans exclusive".

15. Dans une déclaration récente, intitulée Emploi, développement et division internationale du travail, le Bureau exécutif de la Confédération mondiale du travail préconise des changements structurels qui permettent de remplacer la division internationale du travail qui, "telle qu'elle est réalisée actuellement, constitue en fait une répartition internationale du chômage".

16. Les pays industrialisés à économie de marché ont mis à l'essai toute une série de programmes visant à faciliter l'ajustement de l'emploi aux modifications des échanges internationaux. Certains de ces programmes étaient explicitement et directement reliés aux effets de l'évolution du commerce. Ils suscitent une difficulté et souffrent d'une limitation en ce sens qu'il n'est jamais facile d'établir jusqu'à quel point, dans un cas déterminé, l'excédent de main-d'oeuvre est imputable à l'évolution des échanges et dans quelle mesure il est dû à d'autres facteurs. Parfois aussi, on a combiné des ajustements fondés sur les modifications de la structure des échanges et des moyens relevant de la politique générale en matière d'emploi. Quelques gouvernements sont intervenus dans tel ou tel secteur industriel afin d'en réduire la capacité de production en achetant une usine pour la mettre hors service, tout en offrant aux travailleurs des possibilités de se recycler.

17. Dans la plupart des pays d'Europe, les problèmes d'emploi dus à l'évolution des courants commerciaux sont traités de la même façon que ceux qui sont imputables à d'autres facteurs, tels que les innovations techniques ou une récession généralisée. Le plus souvent, on recourt à une combinaison de mesures de trois ordres: diversification à l'échelle régionale, subventions à l'emploi et programme de recyclage. Il est difficile d'évaluer si ces systèmes permettent de faire face efficacement aux difficultés d'ajustements liées à l'évolution des échanges en tant que telles, mais ils ont certainement atténué la gravité des problèmes de chômage structurel dans bon nombre de pays et de régions. Ainsi, en Norvège et aux Pays-Bas, on a pris des mesures pour aider les industries en déclin à mettre progressivement un terme à leurs activités afin de promouvoir la production manufacturière dans le tiers monde. Mais, dans ce cas également, la situation économique générale difficile a entravé l'exécution des programmes.

18. Il est encore malaisé d'évaluer les effets conjoints sur le commerce nord-sud des programmes d'ajustement en cours d'exécution. A brève échéance, ils ont parfois eu pour effet d'entraver l'adaptation plutôt que de la faciliter. Des entreprises manufacturières ont reçu des subventions, dont le montant quelquefois dépasse les coûts de main-d'oeuvre, en l'absence de tout critère bien défini quant à la durée de l'arrangement. Toutefois, s'ils fraient la voie à une production future plus efficace, libre de toute subvention et de protection contre les importations, ces programmes peuvent à la longue contribuer à la libéralisation du commerce et à la croissance des industries manufacturières du tiers monde.



19. Il vaut la peine de signaler qu'à la conférence tenue récemment à Arusha, le Groupe des 77 est convenu qu'à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, "l'accord devrait se faire sur un cadre de négociations à la CNUCED pour formuler, en coopération avec l'ONUDI et l'OIT, les mesures et politiques que les pays développés devraient adopter en vue de stimuler des aménagements de structure dans les secteurs ainsi déterminés et faciliter le déplacement de facteurs de production de ces secteurs".

20. Dans sa Résolution 3362(S-VII), l'Assemblée générale a fait sien l'objectif adopté par la deuxième Conférence de l'ONUDI à Lima, tendant à porter la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale, dans la mesure du possible, à 25 pour cent au moins d'ici à l'an 2000. La très forte accélération qu'il faudra imprimer pour cela à l'industrialisation dépend de nombreux facteurs, d'ordre intérieur aussi bien qu'international. Sur le plan intérieur, la formation à tous les niveaux est l'aspect le plus important qui relève de la compétence de l'OIT.

21. Les progrès réalisés dans ce domaine ont été inégaux. En dépit d'une expansion spectaculaire de l'instruction et de la formation ces dernières années, bon nombre de pays en développement connaissent encore des pénuries et des goulets d'étranglement critiques pour ce qui est de l'offre de main-d'oeuvre qualifiée. Bien des raisons expliquent pourquoi même de gros et coûteux efforts ont parfois eu des résultats très décevants. Dans quelques cas, une autosuffisance accrue des pays en développement, renforcée par la coopération technique qu'ils se prêteraient en la matière, permettrait de remédier aux insuffisances. Par exemple, de nombreux pays en développement ont repris des programmes, des plans d'études et des méthodes de formation sans les adapter à leur situation, à leur culture et à leurs besoins. En outre, la formation a très souvent été centrée exclusivement sur le secteur urbain moderne de l'économie. Les régions rurales et le secteur urbain non structuré ont été négligés très longtemps, au détriment des industries liées à l'agriculture et des petites entreprises. Pourtant, l'ambition même de l'objectif admis à Lima exige des efforts énergiques dans tous les secteurs, notamment ceux dont l'extension permettrait de faire largement appel aux abondantes ressources humaines de beaucoup de pays en développement.

#### Agriculture et développement rural

22. La solution du problème alimentaire mondial est l'un des principaux objectifs du NOEI. La question est discutée séparément au Comité plénier, auquel la FAO participe, mais bien des aspects du problème intéressent l'OIT. On peut actuellement prévoir pour les prochaines années une situation difficile dans bien des pays en développement, dont plusieurs deviendront vraisemblablement de plus en plus dépendants des importations, qui pèseront extrêmement lourd sur leur balance

des paiements. Aussi faut-il déployer de grands efforts pour faire en sorte que le besoin vraiment fondamental des hommes, la nourriture, soit satisfait dans le plus bref délai possible.

23. Comme dans le cas de l'industrialisation, l'OIT s'intéresse tout particulièrement à l'adaptation aux modifications du commerce international des produits agricoles ainsi qu'à la formation en tant que moyen important d'accroître la productivité et le rendement de la main-d'oeuvre agricole dans les pays en développement. Pour bon nombre d'entre eux, toutefois, il s'agit d'un problème plus vaste, celui d'un développement rural conçu de manière à faire participer la population rurale tout entière à la production agricole et non agricole et aux avantages du développement. Cette préoccupation se reflète dans la Résolution 3362(S-VII), où il est dit qu'il incombe à chaque Etat intéressé de promouvoir, suivant son pouvoir souverain d'appréciation et ses plans et politiques de développement, une interaction entre l'accroissement de la production alimentaire et les réformes socio-économiques, en vue de parvenir à un développement rural intégré.

24. Dans le monde en développement, l'agriculture occupe deux travailleurs sur trois. Pourtant, ce secteur ne représente qu'environ 30 pour cent du PNB. Une conclusion se dégage inéluctablement de ces deux chiffres: l'agriculture emploie la fraction la plus nombreuse et la plus pauvre de la population des pays en développement pris dans leur ensemble. Une seconde conclusion s'impose, à savoir que, dans de grandes parties du monde en développement, accroître l'emploi productif et le rendement de la population rurale est l'une des clés de la solution du problème alimentaire mondial car alors, à mesure que les vivres se feront plus abondants, les gens auront de quoi en acheter, et le coût de leur importation ne pèsera plus sur la balance des paiements. L'accroissement de l'emploi productif passe par l'accès à la terre, à l'eau, au crédit, au savoir-faire. A son tour, il conduira à l'essor d'activités qui, sans être agricoles, sont directement liées à l'agriculture, telles que la transformation des produits, l'artisanat rural et les petites industries. Cependant, le développement rural intégré exigera très souvent un nouvel effort délibéré de promotion de la production non agricole en tant que moyen d'accélérer la croissance économique générale et d'élever le niveau des revenus et de l'emploi.

25. Quand bien même les tendances récentes de la production agricole paraissent avoir été positives, on peut se demander si tous les secteurs de la main-d'oeuvre rurale en ont bénéficié. Il ressort de certaines études empiriques que les grands cultivateurs peuvent plus facilement bénéficier des avantages résultant de l'amélioration des techniques agricoles étant donné qu'ils ont plus facilement accès au crédit pour l'achat de semences améliorées, d'engrais, de matériel d'irrigation, de tracteurs et de moyens d'entreposage. Il peut en résulter la proletarianisation de petits fermiers, privés ainsi de terres. La mécanisation peut aussi avoir provoqué des déplacements de salariés. Ce processus a aussi, d'une certaine

façon, entravé la croissance de la production agricole en poussant les grands propriétaires à pratiquer la culture extensive et non pas intensive, tandis qu'il ne stimule guère les fermiers à accroître leur production.

26. Dans bien des pays, le développement rural se heurte à trois obstacles principaux: la résistance aux réformes sociales et économiques approfondies qu'il peut provoquer; les difficultés administratives inhérentes à toute conception générale et intégrée du développement; enfin, le manque de travailleurs possédant les qualifications voulues. Bien que des progrès impressionnants aient été réalisés ces dernières années dans bon nombre de pays en développement, il reste encore beaucoup à faire. Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'il faut former non seulement les cultivateurs et les travailleurs occupés directement à la production vivrière, mais aussi des gestionnaires pour les programmes de développement rural, des administrateurs, du personnel pour les coopératives, bref tous ceux qui doivent participer à la modernisation des zones rurales. En outre, on prête une attention de plus en plus grande au rôle important que les femmes jouent dans le processus de développement en raison de l'influence qu'elles exercent à divers égards, qu'il s'agisse du taux de natalité, de la situation sanitaire ou des attitudes envers les innovations et le fonctionnement de l'économie. Il faudra pour cela un effort concerté majeur dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la création d'institutions, afin de mieux encourager la mise en valeur des ressources humaines qui est entravée par des attitudes traditionnelles invétérées, par le caractère désespérant du piège de la pauvreté et par la prudence qu'apporte la vie à la limite de la survivance. Sans le sens de la participation et sans l'espoir de succès dans une amélioration de la vie, l'assistance extérieure, si indispensable soit-elle, sera d'une utilité restreinte pour les secteurs défavorisés de la population rurale; l'autoperfectionnement et l'organisation sont essentiels pour le développement rural.

27. En ce qui concerne les revenus des petits cultivateurs, en 1974 déjà, la Commission consultative du développement rural de l'OIT notait la nécessité de prendre des mesures générales telles que "la réorientation, au bénéfice du secteur agricole, des dépenses publiques, des investissements, des équipements collectifs et des subventions et allocations de l'Etat". La commission a également recommandé des mesures spécifiques pour régler les problèmes des travailleurs sans emploi, sous-employés ou sans terre, des fermiers, des métayers et des petits exploitants. La prochaine Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (FAO) permettra sans doute d'évaluer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans l'adoption de mesures dans ces domaines.

28. Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont souligné l'importance d'un accroissement de la production vivrière dans les pays en développement eux-mêmes, au titre du développement rural. Les membres employeurs de la Conférence

mondiale de l'emploi de l'OIT ont déclaré: "Le développement rural, et en particulier l'agriculture, devrait jouer un rôle prépondérant dans une stratégie des besoins essentiels puisque générateur, directement ou indirectement, de produits alimentaires et d'emplois. De plus, la promotion des petites et moyennes entreprises dans les secteurs aussi bien ruraux qu'urbains permettra, de la même manière, d'accroître le volume de l'emploi et de jouer, de ce fait, un rôle important dans une stratégie des besoins essentiels." On lit dans la Charte CISI du développement: "Une nourriture adéquate est sans doute le besoin humain le plus élémentaire. Avec les types actuels de consommation, la croissance générale de la production alimentaire mondiale est insuffisante pour suivre la croissance démographique, pour ne rien dire de l'amélioration des niveaux actuels d'alimentation qui sont nettement insuffisants pour des centaines de milliers d'hommes. Les systèmes inadéquats de distribution des denrées que connaissent nombre de pays ne font qu'aggraver le problème. Une augmentation de la production alimentaire intérieure - qui permettrait également de faire des économies considérables de devises étrangères précieuses - devrait donc être un objectif primordial des stratégies de besoins essentiels d'un grand nombre de pays."

#### Science et technique

29. Dans ce vaste domaine, d'une importance capitale, que constituent la science et la technique, les secteurs relevant de la compétence de l'OIT sont surtout ceux qui concernent les problèmes d'industrialisation et de développement rural dont il a été question plus haut. Si l'on entend que le progrès dans ce domaine repose sur l'entière mobilisation des ressources humaines, en d'autres termes sur l'accroissement du volume et de la productivité de l'emploi, il faut disposer de techniques qui soient appropriées à la situation économique et sociale des pays en développement tout en les conduisant à l'auto-suffisance.

30. Selon la Résolution 3362(S-VII), "les pays développés devraient... augmenter considérablement la proportion de leurs travaux de recherche et de développement consacrés à tel ou tel problème présentant un intérêt primordial pour les pays en développement et pour la création d'une technologie indigène appropriée". Il est dit plus loin qu'il conviendrait de donner une priorité urgente aux travaux entrepris par les organismes compétents des Nations Unies, dont l'OIT, "pour faciliter le transfert et la diffusion des techniques". A ce propos, l'Assemblée générale a demandé, toujours dans la même résolution, la convocation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD) en 1979. Les deux ans de travaux préparatoires pour cette conférence, qui sont considérés comme étant partie intégrante de celle-ci, ont été caractérisés par de vastes débats aux niveaux national, régional et international. Presque tous les pays ont envoyé des monographies nationales, faisant le point de l'exécution, à la date d'établissement du document,

ces recommandations figurant dans les résolutions relatives au NOEI concernant la science et la technique. Le BIR a pris une part active à ces préparatifs.

21. L'une des premières choses à faire pour promouvoir le transfert de techniques et la création de technologies indigènes, c'est répondre à trois questions: de quel type de technique a-t-on besoin, à quelles fins et pour qui? C'est dans cette optique que la notion de technologie appropriée a été mise au point par la Conférence mondiale de l'emploi a définie en disant qu'il s'agit "de techniques de production et de gestion qui soient le mieux adaptées aux ressources et au potentiel futur des pays en développement, dont la nécessité est ressentie de façon aiguë. Cette technologie devrait contribuer à fournir de plus larges possibilités d'emplois productifs, à éliminer la pauvreté et à réaliser une répartition équitable du revenu". En matière de technique, les généralisations sont dangereuses. Ainsi, la Conférence mondiale de l'emploi a fait valoir que "l'utilisation des seules techniques à forte densité de main-d'oeuvre ne résoudra pas les problèmes des pays en développement et ne fera que maintenir ceux-ci sous la dépendance des pays industrialisés. De même, l'utilisation des seules techniques à forte densité de capital posera de sérieux problèmes à ces pays: difficultés financières, manque de cadres supérieurs et d'agents de maîtrise, recul de la solution aux problèmes d'emploi. Aussi les pays en développement devraient-ils parvenir à un juste équilibre entre les techniques à forte densité de main-d'oeuvre et celles à forte intensité de capital, et cela en vue de cet objectif fondamental que sont la maximisation de la croissance et de l'emploi ainsi que la satisfaction des besoins essentiels. Cette recherche d'un équilibre des divers types de techniques devrait également tenir compte de la volonté d'adopter des techniques avancées, afin de réduire les écarts existant à cet égard entre les pays". Il faut donc recourir à la méthode des études de cas. Celles qui ont été faites jusqu'ici ont établi clairement que l'éventail des choix techniques est parfois plus largement ouvert qu'on ne le pense en général. Bien des techniques simples, à faible intensité de main-d'oeuvre, offrent les possibilités les moins coûteuses, en tout cas dans quelques pays en développement où les salaires sont relativement bas, surtout dans l'agriculture et la construction.

22. Le fait que, bien souvent, le moins coûteux, pour une économie en développement, est de recourir à une technique utilisant plus de main-d'oeuvre par unité de capital et de production que ce ne serait le cas dans une économie hautement industrialisée reflète la différence des coûts relatifs du capital et du travail. Les conclusions de certaines recherches montrent aussi que le taux de plus-value, par rapport à la charge en capital, dépasse en général, dans les entreprises utilisant des techniques à intensité de main-d'oeuvre relativement forte, celui des établissements à coefficient de capital plus élevé. Il peut en résulter des taux supérieurs d'épargne et d'investissement et, partant, de meilleurs taux de croissance. L'accroissement de la production est compatible

avec celui de l'emploi si les choix technologiques sont judicieux. Toutefois, il y a incontestablement certains secteurs où l'on a poussé si loin les innovations techniques conduisant au remplacement de la main-d'oeuvre que, dans toute la gamme des techniques rationnellement applicables, il n'en est point qui n'exige un gros investissement par travailleur. La production d'engrais n'est qu'un exemple parmi d'autres, qui revêt une importance particulière sous l'angle de la satisfaction des besoins essentiels.

33. La capacité relativement faible d'absorption de main-d'oeuvre offerte par le modèle de développement industriel largement suivi a constitué l'une des particularités marquantes de la croissance économique dans les pays en développement durant les deux dernières décennies. L'investissement dans de grandes entreprises industrielles à forte productivité par travailleur a conduit à des taux élevés d'accroissement de la production, l'augmentation du volume de l'emploi restant bien moindre. La petite industrie, qui est caractérisée normalement, au regard de la grande, par un coefficient de capital par travailleur beaucoup plus faible et où, de ce fait, la productivité par travailleur est moins élevée, nécessite en revanche plus de main-d'oeuvre par unité de production. Comme il faudra, avec la plupart des politiques de développement, un taux plus soutenu d'absorption de la main-d'oeuvre dans des emplois productifs, les petites entreprises seront habituellement soumises à des pressions accrues. Ces entreprises utilisent en général moins de capital (facteur de production peu abondant dans les pays en développement) par unité de production que les grandes. En d'autres termes, la productivité du capital est fréquemment meilleure dans les petits établissements que dans les autres. Toutefois, les politiques visant à améliorer le sort des pauvres peuvent aussi exiger la présence de grandes entreprises, nécessaires dans bien des domaines. En fait, il faut seulement qu'aussi longtemps que les capitaux à investir sont particulièrement modiques et que l'on accorde une haute priorité à la création d'emplois productifs, on insiste davantage sur la fourniture de capitaux aux petites entreprises. Or jusqu'ici, dans bon nombre de pays, elles ont été traitées sur ce point moins bien que les grandes, encore qu'à maints égards elles puissent choisir avec plus de souplesse une technique appropriée.

#### Rôle de l'OIT

34. Face aux problèmes exposés dans les pages qui précèdent, l'OIT se doit de faire deux choses. Premièrement, il faut qu'elle contribue à créer des conditions et une infrastructure sociale propices à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Deuxièmement, elle doit veiller à ce que les modifications de la production et des échanges commerciaux à l'échelle du globe, qui découlent inévitablement du NOEI, se traduisent vraiment par une amélioration de la

situation - surtout pour les secteurs les plus déshérités de l'humanité - ainsi que par une plus grande justice sociale, et à ce qu'elles ne s'opèrent pas au détriment des travailleurs, ni dans les pays en développement, ni dans les pays industrialisés. Cette double tâche se retrouve ci-dessous dans un bref aperçu des politiques et des activités de l'OIT ayant trait à chacun des trois domaines mentionnés dans la section précédente du présent rapport.

#### Industrialisation et adaptation

35. L'intérêt que l'OIT porte à l'industrialisation des pays en développement et sa contribution à ce processus ont été définis par la Conférence internationale du Travail en 1967 déjà<sup>1</sup>. Selon les conclusions de la Conférence, qui n'ont jamais cessé d'orienter l'action de l'OIT, la contribution de l'Organisation porte sur: la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation, au premier chef par la formation de la main-d'oeuvre industrielle à tous les niveaux; la promotion d'une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre dans les industries; les efforts tendant à améliorer les conditions de travail et de vie dans l'industrie (amélioration considérée non seulement comme une fin en soi, mais aussi comme un facteur d'élévation de la productivité); enfin, l'instauration, dans les entreprises, de saines relations professionnelles et de bonnes pratiques en matière d'administration du personnel.

36. Les activités dans ces domaines ont occupé, au fil des ans, une large place dans le programme de l'OIT; elles ont été souvent réalisées de concert avec d'autres organisations, en particulier l'ONUDI. Cette collaboration sera poursuivie et intensifiée dans les années à venir. Ainsi, l'OIT entend s'employer, conjointement avec l'ONUDI, à atteindre l'objectif adopté par cette organisation à sa deuxième Conférence générale, à savoir faire en sorte que 25 pour cent de la production industrielle mondiale proviennent des pays en développement d'ici à la fin du siècle. Elle élaborera aussi, avec cette institution, des documents pour la prochaine Conférence de l'ONUDI sur la formation et l'industrialisation et le milieu de travail et l'industrialisation.

37. Pour ce qui est de la préparation des cadres dirigeants et de la formation professionnelle, l'OIT s'attachera essentiellement, dans les années à venir, à déterminer les besoins de formation dans des secteurs ayant une importance capitale pour l'accélération de l'industrialisation dans des pays en développement (transports, production et distribution d'énergie, génie civil et bâtiment, par exemple),

-----  
<sup>1</sup>BIT: Bulletin officiel, vol. L, n° 3, juillet 1967, supplément I: Extrait du rapport de la Commission de la coopération technique et de l'industrialisation: Conclusions sur l'industrialisation, pp. 63 et suiv.

ainsi qu'à mettre au point des programmes de formation pratique répondant aux besoins de ces secteurs. Ainsi, elle poursuivra la tâche qu'elle a entreprise depuis quelques années en matière d'élaboration, de production et d'application de modules de qualification pour l'emploi, c'est-à-dire des paquets de formation modulaire destinés à des professions déterminées et conçus pour permettre d'assurer rapidement et sans grands frais la formation à certains métiers dont une industrialisation rapide ne saurait se passer.

38. Dans le domaine des conditions de travail, l'OIT a lancé le Programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail (PIACT) afin d'imprimer un nouvel élan et de donner une plus grande cohésion à ses activités dans un domaine qui est au coeur même de son mandat. Au titre de ce programme, l'OIT s'emploiera à mettre au point et à appliquer, de concert avec ses Etats Membres, des politiques et des programmes qui, d'une part, soient compatibles avec leurs objectifs d'industrialisation et, de l'autre, assurent l'amélioration progressive des conditions de travail et de vie, conformément aux normes de l'OIT, au fur et à mesure que l'industrialisation s'étend et que des progrès sont réalisés dans l'établissement à l'échelle mondiale de nouvelles structures des échanges commerciaux favorables aux pays en développement.

39. Dans le domaine des relations professionnelles, l'OIT mettra nettement l'accent, dans ses travaux futurs, sur la collaboration avec les pays en développement pour l'adaptation de leurs systèmes de relations professionnelles aux besoins de leur développement et de leur industrialisation, dans le cadre des normes de l'OIT et des principes qui régissent la liberté syndicale et la négociation collective. La prochaine Conférence régionale asienne de l'OIT étudiera d'ailleurs la question des relations professionnelles et du développement.

40. Parallèlement, l'OIT devra, ces prochaines années, prêter une attention plus soutenue aux problèmes d'adaptation découlant du NOEI. Le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale de l'emploi souligne que les changements structurels résultant de modifications de l'ordre économique international ne doivent pas s'effectuer aux dépens des travailleurs, mais qu'ils doivent être opérés de manière à contribuer à la création d'emplois aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Les pays développés sont invités à poursuivre et à renforcer la libéralisation du commerce international en vue d'accroître leurs importations de produits manufacturés ou semi-finis provenant des pays en développement, tout en appliquant des politiques actives de la main-d'oeuvre et en accordant une aide à l'adaptation afin de maintenir l'emploi. Il est précisé que l'aide à l'adaptation devrait être accordée bien avant que le chômage soit imminent et que l'OIT devrait assurer le respect de normes équitables en matière de travail tant dans le tiers monde que dans les pays industrialisés.



41. L'OIT a déjà entrepris une série d'études, qu'elle poursuivra ces prochaines années, pour évaluer et suivre les effets sur l'emploi, dans les pays en développement comme dans les Etats industrialisés, des changements qui sont ou vont être apportés aux structures de production en raison du NOEI et des modifications des structures commerciales mondiales. Le Colloque tripartite sur l'aide à l'adaptation, tenu en mai 1978, a admis la nécessité de restructurer l'économie des pays industrialisés et, ce faisant, de tenir compte des besoins des pays en développement. Les participants ont reconnu, toutefois, que le processus d'adaptation met en jeu des éléments économiques, sociaux et politiques complexes et qu'il faut redoubler d'efforts pour élaborer, en la matière, des politiques que toutes les parties en cause puissent accepter. L'OIT continuera d'organiser des échanges de vues tripartites de ce genre. Une première occasion d'y procéder sera offerte par l'examen, à la Conférence internationale du Travail en juin 1979, de la suite à donner à la Conférence mondiale de l'emploi. Il est également prévu que les commissions d'industrie de l'OIT aborderont la discussion des problèmes d'adaptation dans tel ou tel secteur.

42. D'autres programmes de l'OIT - formation et orientation professionnelles, sécurité sociale, éducation ouvrière, par exemple - réserveront également une place à l'adaptation aux changements structurels en général et à ceux qui résultent du NOEI en particulier. Ainsi, on pourra faire plus largement comprendre la nécessité des modifications de structure et la nature de l'interdépendance entre pays en développement et pays industrialisés, de façon que des mesures appropriées soient prises pour assurer aux travailleurs touchés tout particulièrement par ces modifications la sécurité de l'emploi et du revenu.

#### Développement agricole et rural

43. Ces dernières années, les activités de l'OIT en matière de développement rural ont occupé une place de plus en plus grande et importante dans l'ensemble de son programme. Le but de l'action de l'OIT - que le système des Nations Unies tout entier s'est d'ailleurs assigné dans le cadre d'une expérience de planification commune auquel les diverses organisations du système des Nations Unies participent présentement<sup>1</sup> - est d'améliorer le sort des populations rurales pauvres. Ainsi, pour l'OIT comme pour le système des Nations Unies dans sa totalité, il importe de veiller à ce que le nouvel ordre économique international conduise à une amélioration significative de la situation dans laquelle les secteurs les plus pauvres des sociétés rurales du tiers monde vivent et travaillent, ce qui contribuera à l'accroissement de la production vivrière, objectif sur lequel l'Assemblée générale a insisté dans sa Résolution 3362 (S-VII).

-----  
<sup>1</sup>Voir Nations Unies, Conseil économique et social: Rapport d'activité en matière de développement rural établi par le Comité administratif de coordination, document E/5809 (S-VII).

44. L'OIT a consacré d'importantes ressources à des activités de recherche et d'assistance relatives à la pauvreté et à un développement rural centré sur l'emploi. Par exemple, il ressort d'une publication récente groupant des études de cas menées dans des pays d'Asie que, même dans ceux qui connaissent une croissance générale rapide, il y a eu une tendance à l'augmentation du nombre et souvent même de la proportion des ruraux pauvres. L'ouvrage met aussi en évidence l'importance de la répartition des terres pour l'explication des structures de la pauvreté rurale. L'OIT a de même analysé récemment diverses variantes d'organisation agricole, sous l'angle surtout de leur efficacité pour garantir une production adéquate, l'emploi et une meilleure répartition des revenus. Neuf études de cas portant sur toute une gamme de réalisations très diverses - exploitations privées, cultures collectives et systèmes intermédiaires - ont été analysées en profondeur et seront publiées en tant que contribution de l'OIT à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Plusieurs missions consultatives en matière d'emploi, organisées par l'OIT dans certains pays, ont consacré beaucoup d'attention à l'élaboration des stratégies nécessaires pour accroître la production vivrière et améliorer le niveau de vie des ruraux pauvres.

45. L'OIT a l'intention de s'appuyer sur ce qu'elle a déjà fait jusqu'ici pour jouer son rôle dans de plus vastes efforts, déployés à l'échelle du système des Nations Unies dans son ensemble, pour se rapprocher du plein emploi et élever les conditions de vie des populations rurales. Chaque fois que cela sera possible, elle s'appliquera à déterminer les moyens d'accroître la capacité d'absorption de main-d'œuvre dans l'agriculture, en vue non seulement d'élever le niveau de l'emploi et des revenus des populations rurales, mais aussi de stimuler un accroissement de la production agricole. Elle espère notamment élargir sa collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) étant donné que les objectifs des deux institutions sont convergents, et elle participe déjà à un certain nombre de missions du FIDA dans divers pays. Elle s'efforcera aussi de promouvoir le développement d'activités non agricoles à forte intensité de main-d'œuvre dans les régions rurales.

46. La mise au point de programmes spéciaux de travaux ruraux est une autre contribution importante que l'OIT apporte et continuera d'apporter à l'accroissement de la production et à l'amélioration des conditions dans les zones rurales. A la suite d'une série de cycles d'étude intergouvernementaux de haut niveau consacrés à cette question, des projets pilotes ou des programmes de grande envergure sont lancés dans divers pays; le plus souvent, ils bénéficient des conseils des experts du BIT qui y résident. Pour ce genre de programmes, les objectifs essentiels sont de s'assurer le concours actif et volontaire des employeurs et des travailleurs intéressés et de trouver des moyens de financement extérieur pour une partie des coûts, locaux et non locaux, qu'ils entraînent. Aussi le PNUD et le BIT sont-ils sans cesse en rapport avec des donateurs éventuels, multilatéraux ou bilatéraux, en vue de faciliter et d'accélérer l'apport d'un financement externe aux pays intéressés. Plusieurs donateurs ont déjà réagi positivement.

47. Pour atteindre le double but: accroître la production vivrière et améliorer le sort des ruraux pauvres, il faudra prêter bien plus d'attention à la formation dans les régions rurales. C'est un domaine dans lequel l'OIT est active - avec la FAO et l'UNESCO - depuis de nombreuses années. La tâche, ardue et exaltante, de l'avenir sera d'élaborer des méthodes nouvelles pour transmettre qualifications et connaissances aux secteurs les plus pauvres des sociétés rurales qui, dans le passé, ont été souvent négligés dans les efforts déployés par les pays en développement pour élargir leur réseau de moyens d'instruction et de formation. Bon nombre de recherches et d'expériences sont en cours, qui devraient permettre à l'OIT et aux institutions soeurs d'apporter une contribution importante, durant les années à venir, à la mise au point de programmes et de systèmes de formation efficaces dans les zones rurales.

48. A cet égard, les activités visant à encourager les travailleurs ruraux à s'organiser ont ouvert un nouveau et important champ d'action à l'OIT; l'absence d'organisations de la main-d'oeuvre rurale a fait beaucoup pour empêcher la population de participer activement et de témoigner d'un intérêt actif à l'oeuvre de développement rural. Une grande partie du programme d'éducation ouvrière de l'OIT, et de son programme en faveur des coopératives, est consacrée désormais à une assistance pratique pour l'établissement, le développement et le renforcement d'organisations populaires efficaces de diverses sortes dans les régions rurales. Le rôle que les coopératives et autres types d'organisations de travailleurs et de groupements de consommateurs doivent jouer à cet égard est particulièrement important, étant donné que leurs activités dans des domaines tels que le crédit, l'approvisionnement et la commercialisation exercent une influence directe sur le niveau de la production chez leurs membres, qui se livrent pour la plupart à des cultures vivrières. L'OIT encourage aussi activement les coopératives de main-d'oeuvre en tant que moyens d'améliorer la production de vivres par la mobilisation des éléments déshérités de la collectivité.

#### Science et technique

49. De même que la Résolution de l'Assemblée générale 3362(S-VII), le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale de l'emploi insiste tout particulièrement sur le rôle de la technique dans le processus de développement. L'OIT s'intéresse avant tout au choix et au développement de technologies qui contribuent tant à l'accroissement du rendement qu'à l'augmentation du nombre des emplois et à l'élévation du niveau de vie. La Conférence mondiale de l'emploi a souligné la nécessité de choisir des techniques qui répondent aux conditions et aux objectifs socio-économiques des pays en développement et recommandé l'adoption, aux niveaux national et international, de mesures concrètes pour la sélection et le développement de telles techniques. En ce qui concerne le premier de ces points (le choix de techniques appropriées), le BIT a procédé à de nombreuses recherches. Des

études systématiques ont été consacrées à l'agriculture et à la sylviculture, de même qu'à certaines industries manufacturières et au secteur de la construction.

50. Quant au second sujet mis en évidence par la Conférence mondiale de l'emploi - la mise au point et la diffusion de techniques indigènes appropriées -, le BIT a entrepris toute une série d'activités, à l'échelon national ou international: services consultatifs, diffusion d'informations, projets de coopération technique et promotion d'institutions nationales ou régionales pour la mise au point et l'application de technologies appropriées. La diffusion d'informations sur ces technologies est un élément important de ces activités; à cette fin, le BIT rédige et distribue des notes techniques sur divers produits et organise des séminaires régionaux ou nationaux ainsi que des projets de formation.

51. Les projets de coopération technique dont l'OIT est l'agent d'exécution servent également à promouvoir des techniques appropriées. Tel a déjà été le cas pour des projets de construction de routes rurales ou de développement de l'artisanat et de la petite industrie. A l'heure actuelle, on s'attache avant tout à faire adopter des outils et des instruments aratoires appropriés. Le Bureau étudie ainsi les innovations en matière d'équipement agricole introduites dans un certain nombre de pays d'Afrique afin de déterminer quels sont les obstacles à la diffusion de ce matériel chez les cultivateurs et les entraves à sa fabrication sur place dans des ateliers ruraux.

52. Le BIT s'occupe en outre du développement et de la promotion de techniques appropriées pour les travaux d'irrigation. Les travaux en cours comprennent une évaluation technique et économique des diverses méthodes d'irrigation utilisées dans plusieurs pays d'Asie. Divers véhicules utilisés pour les transports dans les zones rurales font également l'objet d'une évaluation technique et socio-économique.

53. Enfin, l'OIT a prêté une aide active aux commissions régionales des Nations Unies pour l'établissement de centres régionaux de technologie et elle est prête à poursuivre cette tâche. Elle a également prêté son concours à un certain nombre de pays en développement en vue de la création et du fonctionnement de centres nationaux de technologie.

54. L'OIT espère poursuivre et, si possible, étendre ses activités conformément à ce qui est dit ci-dessus. Ce faisant, elle s'inspirera du résultat de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, à la préparation de laquelle elle a déjà contribué.

\*  
\* \*

55. Ces quelques pages constituent un rapport intérimaire pour faire suite à la demande adressée par l'Assemblée générale.